

## Fiche technique

## Produits de surface

# impra®lan-Pflegeset

Contient impra®lan-Spezialreiniger et impra®lan-Pflegemilch

<b>Domaines d'application</b>	Pour l'entretien des revêtements des fenêtres et portes d'entrée en bois.	
<b>Caractéristiques</b>	<b>impra®lan-Spezialreiniger</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• En phase aqueuse</li><li>• Excellent pouvoir nettoyant</li><li>• Préserve les surfaces</li><li>• Sans odeur</li><li>• Biodégradable</li></ul>	<b>impra®lan-Pflegemilch</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rafraichit la brillance</li><li>• Répare les petits dommages mécaniques</li><li>• Protection supplémentaire contre les intempéries</li><li>• Une application régulière rallonge la durée de vie de la surface et les travaux de rénovation sont nécessaires moins souvent</li></ul>
<b>Composition</b>	Glycol, agent tensio-actif, eau	Dispersion à base d'acrylate, eau, glycol, additifs, conservateurs
<b>Teintes</b>	Vert clair	Blanc-incolore
<b>Conditionnement</b>	500 ml - Bouteille	500 ml - Bouteille
<b>Mode d'application</b>	Frotter la surface à nettoyer avec un chiffon non pelucheux en appuyant légèrement.	Appliquer le produit en petite quantité dans le sens des fibres du bois à l'aide du chiffon en microfibres fourni, puis laisser sécher.
<b>Conseils d'utilisation</b>	Agiter légèrement avant utilisation. Réaliser un test de compatibilité dans une zone peu visible. Pour nettoyer, appliquer le impralan®-Spezialreiniger sur un chiffon non pelucheux et frotter la surface salie en exerçant une légère pression. En cas de forte salissure, répéter cette opération. Ne pas laisser le impra®lan-Spezialreiniger humide sur la surface traitée (pour éviter la formation de taches).	Agiter avant utilisation. Nettoyer la surface. Vérifier la compatibilité sur une zone peu visible. Ne pas appliquer le impra®lan-Pflegemilch en plein soleil ou sur une surface encore chaude. Température d'utilisation 12 à 25 °C. <b>Fenêtres</b> Appliquer impra®lan-Pflegemilch à l'aide du chiffon microfibres fourni sur le cadre de la fenêtre, puis essuyer une fois dans le sens de la longueur pour en laisser une fine couche, ne pas lustrer.

<b>Temps de séchage</b>	Les surfaces traitées sont sèches en quelques minutes et supportent des charges au bout d'environ 30 minutes.	
<b>Restrictions d'emploi</b>	Ne pas utiliser en plein soleil.	
<b>Teneur en COV (g/L)</b>	50 g/L (n'appartient à aucune catégorie car il ne s'agit pas d'un produit filmogène)	42 g/L (n'appartient à aucune catégorie car il ne s'agit pas d'un produit filmogène)
<b>Classification CLP</b>	impra <sup>®</sup> lan-Spezialreiniger n'est pas soumis à l'étiquetage.	impra <sup>®</sup> lan-Pflegemilch est soumis à l'étiquetage. Mention d'avertissement : néant Pictogrammes : néant
<b>Mentions de danger et conseils de prudence</b>	Néant	Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on. Peut provoquer des réactions allergiques.
<b>Sécurité au travail</b>	Lors de l'utilisation du produit, respecter les dispositions de protection au travail et de prévention des accidents en vigueur. Conserver hors de la portée des enfants.	
<b>Stockage/transport</b>	Conserver au frais mais à l'abri du gel. Bien refermer la bouteille après utilisation. Pour la date limite de conservation au frais, voir l'étiquette du bidon.	
<b>Protection de l'environnement</b>	impra <sup>®</sup> lan-Pflegeset est biodégradable et peut être évacué en petites quantités avec les eaux usées. Jeter uniquement les bidons entièrement vides ou secs dans les déchets ménagers. Les grandes quantités de résidus liquides du produit doivent être déposées à un centre de collecte des déchets de peinture. Catalogue européen des déchets numéro 20 01 30.	
Cette fiche est diffusée à titre indicatif. Étant donné les nombreuses possibilités d'application, nous ne pouvons assumer de garantie pour les cas individuels. Ceci est également valable pour les modes d'application technique que nous recommandons. De telles recommandations n'engagent pas notre responsabilité, même si elles sont formulées de bonne foi sur la base nos connaissances et notre expérience. Tout accord ou engagement oral doit impérativement être confirmé par écrit.		

10/07/2014 Me